



VEHICULE HEURTE AUTEUR NON ASSURE

Par **ALBERT 60**, le **21/02/2013** à **10:44**

BONJOUR, samedi mon fils qui circulait en voiture, a été heurté par un véhicule qui sortait d'une station service, l'auteur des faits après cette collision a effectué un demi-tour sur ligne continue, et a pris la fuite; les gendarmes ont visionné les images de la caméra, l'individu a été identifié et a reconnu les faits, mais il n'est pas assuré, c'est le 2^e délit de cette sorte qu'il vient de commettre. LE PROBLEME, c'est mon fils est assuré au tiers, et d'après son assureur, si l'auteur n'est pas solvable, il ne sera pas indemnisé, je pensais que dans ce cas, il y avait intervention du fond de secours ; pourriez-vous m'apporter une réponse, à l'avance merci et bonne journée .